

Compte rendu du Conseil Municipal du 18 septembre 2015 à 17 H 30

Etaient présents : René UGHETTO, Richard ALZAS, Yves TESTUT, Rachel PELTIER, Geneviève BRUGUIER, Laetitia MERCIER, Olivier BRUGUIER, Sophie BRUGUIER, Isabelle PANSIER, Evelyne ALAUZEN, Christophe DUGOUL, Nadège DUVOID

Absents : Maurice DUCROS, Domick CANDAELE, Vincent ALAUZEN

Domicik CANDAELE a donné procuration à Richard ALZAS

Compte rendu du Conseil Municipal du 18/09/2015 à 17 h 30

Le Maire donne lecture de l'ensemble des délibérations du Conseil Municipal prises depuis le 22-05-2015

- Réhabilitation et extension du Musée Régional de Préhistoire avenants à des marchés infographies ou muséographie rapport du Maire ;
- Tarifs 2015-2016 Cantine Scolaire portage à domicile et personnel communal
- Tarifs 2015 Camping, Piscine, Municipal
- DM N° 1 Virement de crédits Budget Commune
- DM N° 1 Virement de crédits Budget Assainissement
- Exonération en matière de taxe d'aménagement : abri de jardin et locaux à usage industriel ou artisanal
- Promesse d'achat parcelle section AN N° 46 Le Fez appartenant à Monsieur Pierre CHAMONTIN
- Instauration du droit de préemption urbain sur le territoire de la Commune d'Orgnac-l'Aven
- Augmentation de l'ensemble des loyers HLL au 01/07/2015 Camping Municipal de 120 €
- Mise en place prélèvement automatique aux redevables
- Création d'un emploi d'adjoint administratif de 1^{ière} classe
- DM N° 2 Virement de crédits budget Mairie
- Tarifs glaces à consommer, Boissons, Confiserie, Saison 2015
- Participation soirées théâtrales compagnie Athome
- Participation de la Commune d'Orgnac-l'Aven à Association Sportive Collège Henri Ageron année 2015
- Résiliation contrat Primagaz et signature contrat Antargaz
- Admission en non valeurs dossier Leading Tours
- Signature du contrat de mandat entre Ardèche Loisirs et Patrimoine et le Site pour la vente des cartes pass Ardèche
- Elaboration agenda d'accessibilité programmé
- Recrutement à compter du 01/09/2015 d'un Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles

- Vente TEDESCHI Angelo et MAZADE Anaïs Lotissement Roure du Prat
- Vente MARMIN Franck Lotissement Roure du Prat
- DMN° 2 Virement de crédits Budget Assainissement
- Renouvellement convention 2015-2016 Françoise Prud'Homme
- Demande avis des domaines pour parcelle N° 46 Section AH appartenant à Monsieur Pierre CHAMONTIN
- DM N° 3 Virement de crédits Commune
- Demande de subvention Région projet « Vivre à la fin du Néolithique. Quel Héritage aujourd'hui ?
- Vente libre Librairie Cité de la Préhistoire 2^{ème} délibération de 2015
- Création d'un emploi d'adjoint administratif de 1^{ère} classe
- Création d'un emploi d'adjoint du patrimoine de 1^{ère} classe.

❖ Signatures des délibérations

✚ Formation/ information

L'ARS organise une formation gratuite des élus et des agents territoriaux sur le moustique tigre (mieux le connaître pour lutter contre son expansion) Les horaires sont 9h-17h .
Trois lieux sont proposés. Nous choisissons pour la proximité Bourg- Saint- Andéol .Se rendront à cette formation Dugoul Christophe, élu et Mr Bouzouita Mohamed, employé municipal.

✚ Bilan financier 2015 camping :

CA 157 247€ prévu 158 000€
Reste à inclure factures frais généraux (eau, électricité...)

CA piscine en hausse 6370€

Travaux à chiffrer pour 2016 : réfection du petit bassin, mise aux normes clôture et accès handicapés

✚ Bilan Site :

Au 31/08/2015 : CA 1 190 000€ en hausse (CA 2014 : 1 153 000€)
Fréquentation : - 2,3%

Il y a eu 8180 billets couplés avec la Caverne du Pont d'Arc pour la visite de la Cité de la Préhistoire et 7349 billets ont été pris en août pour la grotte.

✚ Déplacement au Congrès des grands Sites de France à Les Eyzies-de-Tayac en Dordogne :

Les 30/09 et 01-02/10/2015

17^{èmes} rencontres annuelles du réseau des Grands Sites de France

Les 17^{èmes} rencontres se dérouleront aux Eyzies (Grand Site de la Vallée de la Vézère) sur le thème : **Valeurs et dynamiques paysagères**

L'occasion annuelle d'approfondir sur deux jours un thème important pour la gestion et le devenir des Grands Sites qui rassemble tous les sites membres du Réseau, ainsi que les partenaires.

Renouvellement du Label Grand Site de France :



Demande de renouvellement du Label auprès du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,

Chaque site membre adhérent du Réseau des Grands Sites de France travaille à améliorer les conditions de protection, de réhabilitation et de gestion active du paysage, à mieux accueillir ses visiteurs, à générer un développement local durable et bénéficiant aux habitants, afin de pouvoir prétendre, dans un délai précis, à l'obtention du label Grand Site de France.

Un label inscrit dans la loi et attribué par l'Etat

Ce label appartient à l'État, qui l'a déposé à l'Institut national de la propriété industrielle en 2003. Il est géré par le Ministère en charge de l'Écologie. Il est inscrit au code de l'environnement Art. L 341-15-1 depuis la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement :

"Le label Grand Site de France peut être attribué par le ministre chargé des sites à un site classé de grande notoriété et de forte fréquentation. L'attribution du label est subordonnée à la mise en oeuvre d'un projet de préservation, de gestion et de mise en valeur du site, répondant aux principes du développement durable. Le périmètre du territoire concerné par le label peut comprendre d'autres communes que celles incluant le site classé, dès lors qu'elles participent au projet. Ce label est attribué, à sa demande, à une collectivité territoriale, un établissement public, un syndicat mixte ou un organisme de gestion regroupant notamment les collectivités territoriales concernées. La décision d'attribution fixe la durée du label."

Ce label est un label sélectif et exigeant. Il est attribué pour une durée de 6 ans, après avis de la Commission supérieure des sites, perspectives et paysages, et du Réseau des Grands Sites de France.

Il est la reconnaissance d'une gestion conforme aux principes du développement durable, conciliant préservation du paysage et de "l'esprit des lieux", qualité de l'accueil du public, participation des habitants et des partenaires à la vie du Grand Site. Il peut être retiré à tout moment en cas de manquement aux engagements de protection, de mise en valeur, de développement économique local et de respect du visiteur. Le Réseau des Grands Sites de France rassemble des Grands Sites qui ont déjà obtenu le label

Faire un appel d'offres ouvert à 3 cabinets et suivant le cahier des charges fourni par le Ministère de l'Écologie et du développement durable et de l'énergie.

Renouvellement convention de location commerce du site :

Boutique buvette/souvenirs : La mairie propose 15 000€/an (passe de 11 500€/an à 15 000€/an). Proposition acceptée par Xavier Leblond

Boutique producteurs locaux : La mairie propose 5 000€/an (passe de 3 500€ à 5 000€)
Pas de réponse à ce jour.

Clim mairie :

Actuellement chauffage à gaz → après passage commission de sécurité APAV → mise aux normes estimée entre 6 000 et 7 000€

Proposition de l'installation d'une clim réversible → estimation 11 300€ (peut-être subventionnée à 50%) → en étude

Recensement population :

Nous recherchons 2 agents recenseurs pour les mois de janvier, février 2016.

Entretien d'évaluation des agents communaux :

Pérénisation du dispositif d'entretiens professionnels. Ce dispositif remplace la fiche de notation avec pour objet l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux pour l'avancement d'échelon à la durée minimale, l'avancement de grade, la promotion interne, ainsi que l'organisation de nos services.

Dans le but de nous accompagner dans cette démarche, le CDG 07 organise plusieurs réunions d'informations à destination des gestionnaires du personnel . Une réunion d'information a lieu, le 7 octobre 2015 à La-Chapelle-Sous-Aubenas. Patricia Guillermin et Roseline Bénévent participeront à cette réunion.

Plan de gestion de la forêt communale :

Rencontre avec agent de l'ONF en fin d'année pour présentation du plan de la forêt communale.

Prime de départ à la retraite de 2 agents Alain Carbot et Jean-marie Gervasoni :

Le conseil municipal à l'unanimité décide de verser à ces deux agents une prime de départ à la retraite correspondant à 2 mois de salaire.

Cantine :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier des représentants des parents d'élèves dans lequel ils demandent une hausse de la participation de la commune sur le prix du repas.

Le repas est facturé 7,65€ à la mairie par la cuisine centrale de Barjac.

La mairie jusqu'à présent prenait à sa charge 2,50€, restait à la charge des familles 5,15€.

Nous proposons de prendre 2,65€ à notre charge, reste à charge des familles 5€.

Mme Sophie Bruguier, élue déléguée aux écoles, se charge de faire un courrier explicatif aux parents d'élèves.

Réhabilitation de la salle des fêtes :

En projet : faire dossier pour appel à subventions. Trouver un programmiste.

Venue du préfet le 22/10/2015 :

- 9h30 -10h – Visite de la Grotte
- 11h visite de la Cité de la Préhistoire
- 12h Déjeuner



 **Déplacement au congrès des maires de France et des Présidents d'intercommunalité**

Les 17.18.19 SEPTEMBRE 2015 à Paris. La commune prend à sa charge les frais de déplacements TGV et d'hébergements hôtel et petits déjeuners.

- Mardi : inauguration officielle du salon des Maires et des Collectivités Locales pavillon 3 ; réception officielle à l'hôtel de ville par Anne Hidalgo
- Mercredi : Débats et ateliers – Soirée des élus ardéchois au Don Camilo (Cabaret parisien)
- Jeudi : Rapide visite dans Paris et Retour en Ardèche

 **Site internet de la commune :**

GF COM à Sainte Cécile les Vignes nous propose la création et le rafraîchissement de notre site internet sur le village.

Ce site internet permettra la gestion complète des pages par nos soins. Une formation de deux heures sera dispensée dans nos locaux.

La séance est levée à 20 heures 30

Le Maire,

René UGHETTO